

- FTM n°16 correspond aux travaux suivants :
Ajout encadrement bois pour un montant de 1 161.18 € HT soit 1 393.42 € TTC (plus-value)
- FTM n°17 correspond aux travaux suivants :
Changement du sens des portes pour un montant de 6 949.00 € HT soit 8 338.80 € TTC (plus-value)
- FTM n°18 correspond aux travaux suivants :
Ajout de plaques de portes pour un montant de 502.60 € HT soit 603.12 € TTC (plus-value)
- FTM n°19 correspond aux travaux suivants :
Ajout trappe de visites pour un montant de 607.50 € HT soit 729.00 € TTC (plus-value)
- FTM n°20 correspond aux travaux suivants :
Ajout d'une porte de placard dans le logement pour un montant de 438.00 € HT soit 525.60 € TTC (plus-value)
- FTM n°21 correspond aux travaux suivants :
Asservissement porte RDC pour un montant de 1 499.49 € HT soit 1 799.39 € TTC (plus-value)

Soit un total de : 17 872.40 € HT soit 21 446.88 € TTC (plus-value)

Considérant que cet avenant s'élève à 17 872.40 € HT soit 21 446.88 € TTC (plus-value) que le montant initial du marché était de 1 095 000.00 € HT ; que le nouveau montant du marché est désormais de 1 091 718.00 € HT, soit une diminution de 0.30 % du montant initial du marché ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver et de signer l'avenant n°03 au marché de travaux Construction d'un groupe scolaire et périscolaire « Les Jardins de l'Europe » (Marché n°01/17) Lot n°08 : Menuiseries intérieures pour un montant total de : 17 872.40 € HT soit 21 446.88 € TTC (plus-value).

ARTICLE 2 :


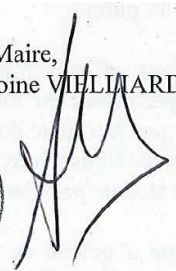
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Fait à Saint-Julien-en-Genevois, le 4 mai 2020

Le Maire,
Antoine VILLIARD



Télétransmise le 4 mai 2020

Affichée le 4 mai 2020

Retirée le